

Nettoyant moquette, tissus d'ameublement, tapis en lavage machine

Réf : 2/124

1- Propriétés

ECLADOR INJECTION EXTRACTION nettoie en profondeur les tapis, moquettes, tissus d'ameublement. Après séchage, il ne laisse aucun résidu dans la moquette (formation d'un agglomérat sec et non adhérent englobant la saleté, qui est aspiré) : ceci permet donc de retarder de manière significative l'encrassement. Parfum plus rémanent.

2- Mode d'emploi

Aspirer la moquette avant le traitement afin d'éliminer les poussières.

Diluer de 2 à 6 % dans une machine à injection - extraction.

Pour une efficacité optimale, procéder à deux passages en injection - extraction suivis d'un troisième passage en extraction seulement. La quantité totale de liquide injecté doit être au minimum de 1 L/m².

En détachage, utiliser le produit dilué de moitié.

Ce produit polyvalent peut également être appliqué avec une machine à brosses ou simplement à la main.

3- Caractéristiques techniques

Aspect :	Liquide limpide jaune
Densité :	1.115 +/- 0.01
pH (1%) :	10,25 +/- 0.75
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid. Craint le gel
Contient parmi d'autres composants : (règlement CE N°648/2004 -907/2006)	Inférieur à 5% de : phosphates, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques Parfums, hexyl cinnamal*, linalool*, limonene*. * Peuvent déclencher une réaction allergique

4- Conditionnement

Carton 4 x 5 L.

5- Précautions d'emploi

Produit strictement professionnel.

Conserver hors de portée des enfants.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0240) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

N° de révision 02/09/2010